



Déclaration préalable CAPD du 11 juin 2019

Monsieur le Directeur académique,

Cette CAPD mouvement est la première du genre.

Après une pédagogie de la peur sur l'écran 2, lors de la présentation des nouvelles modalités du logiciel mouvement, annonçant que tout poste plein du département devait être occupé à titre définitif ou provisoire, le résultat est sans appel. Rien de mieux que par le passé. En effet, même nombre de collègues sans poste à l'issue de ce premier mouvement, un nombre conséquent de postes spécifiques ou sur entretien vacants, ...

Il est même pire au vu des conséquences de sa mise en œuvre : les documents ne sont pas coordonnés les uns aux autres, toutes les priorités légales n'ont pas été prises en compte sur l'ensemble des postes des collègues, une navigation à vue du nouveau logiciel entraînant une souffrance au travail des services administratifs, pas assez nombreux et avec des outils peu fiables (puisque des informations enregistrées n'étaient pas prise en compte...), un nombre conséquent de collègues stressés...

Encore une fois une réflexion a priori sur le bien-fondé de ce nouveau logiciel et une vraie formation de prise en main pour les services administratifs et syndicaux qui sont les réels relais de terrain, aurait permis, à notre sens de faire cette passation dans de meilleures conditions. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, marcher ou courir.

Le SNUipp-FSU 88 voulait boycotter cette CAPD du fait d'un mécontentement général, et pour que ce fonctionnement ne se reproduise plus.

Le SNUipp-FSU88 ne l'a pas fait pour ne pas mettre en difficulté les collègues du terrain dans leur future prise de contact au sein des écoles, ni les collègues administratifs pour qui leur employeur du Ministère ne s'est que peu soucie de leur bien-être physique et moral. Encore une belle démonstration du new management qui, nous l'espérons, ne débouchera pas à terme, sur les conséquences subies à France Télécom.

Aussi, le SNUIPP-FSU, à l'issue de son 11ème congrès national, demande-t-il l'abandon des procédures mises en œuvre en 2019 et revendique une nouvelle concertation et la réécriture de la note « mobilité » sur les bases suivantes, le respect du barème avec l'AGS comme déterminant principal, deux phases de saisie de vœux... Celle-ci doit proscrire : l'obligation de postuler sur des vœux larges ou géographiques, toute affectation à titre définitif sur un poste non demandé, le profilage des postes et l'affectation hors barème.

Le SNUipp-FSU 88 tient également à exprimer ses inquiétudes à propos du projet de loi de transformation de la fonction publique. Ce projet prévoit la mise à l'écart des représentants des personnels dans les commissions traitant des mutations et des promotions.

Sous prétexte de recentrer les tâches des représentants des personnels à la rédaction des règles, ce projet les exclut de fait de moments éminents de la carrière des enseignants. En effet, comment réfléchir sur l'évolution des règles sans avoir connaissance de situations concrètes ? En cas de désaccord, les enseignants ne pourront plus bénéficier du soutien de nos organisations représentatives et pourront être soumis à l'arbitraire.

Nous l'affirmons haut et fort. Le paritarisme permet l'assurance que les opérations de carrière se déroulent dans la sérénité, la transparence et donc la confiance, dans une collaboration étroite entre les services et les représentants des personnels. Ceci dans l'intérêt de tous et des services publics auxquels nous sommes attachés. Et ce projet, en l'état, met à mal le paritarisme.

Le SNUipp-FSU des Vosges continuera à informer la profession des conséquences d'un tel projet sur la défense des droits des agents, à mener des actions pour que ce projet soit retiré. Il condamne une gestion de plus en plus pyramidale des fonctionnaires, source d'augmentation des risques psycho-sociaux.